

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 125 / DG/DU 30 MAI 2016

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Spécimen de signature et annulation
de pouvoir

Réf. : VLs/Ls du 11 mai 2016

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément aux courriers visés en référence, la Direction Générale de la société SA2T informe l'Administration des Douanes de ce que Monsieur **GON SADIA Franck Hervé** est désormais la personne habilitée pour signer tout document douanier notamment les déclarations en douane et à répondre à toute convocation de la Douane pour le compte de ladite société.

Le spécimen de signature de l'intéressé est joint en annexe.

Par ailleurs, les personnes ci-après désignées ne font plus partie du personnel de SA2T à compter de ce jour :

- AMALAMAN Blaise, précédemment Directeur Général de SA2T ;
- BOSSO ABO N'guetta, précédemment chef de service Transit ;
- GBEZE DAPKA Lucien, précédemment déclarant ;
- ADIAFFI Viviane, précédemment passeur en douane ;
- ASSOKO Marie-Ange, précédemment passeur en douane ;
- ASSI YAPO Estelle, précédemment opératrice de saisie ;
- COULIBALY Kady, précédemment opératrice de saisie

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

ISSA COULIBALY
Contrôleur Général des Douanes
Officier de l'Ordre National